

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 04 décembre 2023

RCI Banque communique l'actualisation de son exigence de MREL ⁽¹⁾ suite à la décision provisoire du Conseil de Résolution Unique

RCI Banque a reçu la décision provisoire du Conseil de Résolution Unique (CRU) relative à l'actualisation de son niveau d'exigence minimale de fonds propres et d'engagements éligibles (MREL ⁽¹⁾).

L'exigence MREL définie sur base individuelle pour les deux entités RCI Banque S.A. et DIAC S.A correspond aux attentes de RCI Banque.

A compter du 1^{er} janvier 2024, l'exigence de MREL a été fixée à 10,00% du montant total d'exposition au risque (TREA ⁽²⁾) et à 3,00% de l'exposition au ratio de levier (LRE ⁽³⁾) de RCI Banque. Ces niveaux se comparent aux précédentes exigences MREL fixées respectivement à 10,01% et 3,00%.

RCI ne prévoit pas d'exercer son « droit d'être entendu » et aucun changement majeur n'est attendu dans la décision finale.

À ce jour, RCI Banque S.A. satisfait déjà à cette exigence de MREL. Les besoins futurs feront l'objet d'un examen continu.

- (1) *MREL : Exigence minimale de fonds propres et d'engagements éligibles. La directive relative au redressement et à la résolution des défaillances bancaires (BRRD) impose aux banques européennes de maintenir un montant minimal de fonds propres et d'engagements éligibles leur permettant d'absorber des pertes et de rétablir leur capital de manière à assurer la continuité de leurs fonctions économiques essentielles pendant et après une crise. Le MREL est l'un des outils clés du cadre de redressement et de résolution des banques sans que les autorités bancaires aient à recourir à des fonds publics. Le niveau de MREL est imposé par le Conseil de Résolution Unique (« CRU ») pour chaque institution. L'exigence MREL pour RCI Banque est définie sur base individuelle.*
- (2) *TREA (total risk exposure amount) ou « montant total d'exposition au risque » calculé conformément à l'article 92, paragraphe 3, du règlement (UE) no 575/2013*
- (3) *LRE (leverage ratio exposure) ou « exposition au ratio de levier » calculée conformément aux articles 429 et 429 bis du règlement (UE) 575/2013*

Contact

Analystes et Investisseurs

Communication financière

+ 33(0) 1 76 88 81 74

contact_investor@rcibanque.com

À propos de Mobilize Financial Services :

À l'écoute de tous ses clients, Mobilize Financial Services, filiale de Renault Group, crée des services financiers innovants pour construire une mobilité durable pour tous. Mobilize Financial Services, dont l'activité a débuté il y a près de 100 ans, est la marque commerciale de RCI Banque SA, banque française spécialisée dans les financements et services automobiles à destination des clients et réseaux de Renault Group, ainsi que pour les marques Nissan et Mitsubishi dans plusieurs pays.

Implanté dans 35 pays, et comptant près de 4 000 collaborateurs, Mobilize Financial Services a financé près de 1,2 million de dossiers (véhicules neufs et véhicules d'occasion) en 2022 et vendu 3,8 millions de services. À fin décembre 2022, les actifs productifs moyens sont de 44,7 milliards d'euros de financement et le résultat avant impôts est de 1 050 millions d'euros.

Depuis 2012, le groupe a déployé une activité de collecte de dépôts dans plusieurs pays. À fin décembre 2022, le montant net des dépôts collectés représente 24,4 milliards d'euros soit 49 % des actifs nets de l'entreprise.

Pour en savoir plus sur Mobilize Financial Services : www.mobilize-fs.com/

Suivez-nous sur X (Twitter) : @Mobilize_FS